





Communauté Urbaine de Caen la Mer
Commune de MOUEN



Solidaires pour l'habitat
Solidaires pour l'habitat

Plan Local d'Urbanisme
Reglement graphique

PLU approuvé le 28 janvier 2021
Modification simplifiée n°1 approuvé le 01 février 2024

1/2500ème3.3

- Limite de zone ou de secteur

Ua

Zone urbaine de centralité

Ub

Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat pavillonnaire

Uc

Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat diffus de faible densité

UE

Zone urbaine monofonctionnelle réservée aux bâtiments d'activité économique

UEa

Secteur au nord-ouest du PARO affecté aux activités artisanales, industrielles ou commerciales de grande dimension

UEb

Secteur central du PARO affecté aux activités artisanales, industrielles de moyenne et grande dimension

UEc

Secteur au Sud du PARO affecté aux activités artisanales et commerciales

UEe

Secteur au Sud-Ouest du PARO affecté aux activités partielles, professions libérales, laboratoire, etc...

UEf

Secteur réservé aux équipements et constructions d'intérêt public ou commun ainsi qu'aux aménagements paysagers du PARO

UL

Zone urbaine à vocation sportive et récréative

1AU

Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat à effet immédiat

2AU

Zone d'urbanisation future mixte différée à vocation principale d'habitat

AUn

Secteur destiné à la mise en perspective du château depuis la D675

A

Zone agricole

N

Zone naturelle occupée par les espaces cultivés, des bois et quelques zones bâties à préserver

Ne

Secteur correspondant à la zone d'extraction de la carrière de Mouen

Nes

Secteur correspondant à la zone de dépôt de carrière de Mouen
- Architecture et patrimoine

Bâtiment agricole pouvant changer de destination (L151-11 du CU)

Patrimoine bâti d'intérêt Local (L151-19 du CU)

Site archéologique

Secteur couvert par une orientation d'aménagement et de programmation
- Environnement et paysage

Espace Boisé à Conserver (L113 1 du CU)

Espace boisé protégé (L151-19 du CU)

Hales à conserver (L151-19 du CU)

Zone humide avérée
- Nuisances et contraintes

Classement sonore des infrastructures routières
- Architecture et patrimoine

Liaison douce à créer (L151-38 du CU)

Recul des constructions par rapport à l'axe de l'A84 (L111-6 du CU)

Emplacements réservés
- | Numéro | Objet | Bénéficiaire | Surface |
|--------|--------------------------------|--------------|-----------------------------------|
| 1 | Élargissement de la voie | Caen la Mer | 5m ² 400m ² |
| 2 | Élargissement de la voie | Caen la Mer | 5m ² 300m ² |
| 3 | Aménagement espace boisé | Commune | 44800 m ² |
| 4 | Aménagement cheminement piéton | Commune | 1310 m ² |